



Brécey, le 9 juin 2003

Monsieur le Président
de la
chambre régionale des comptes

Château de Bénouville

14970 BÉNOUVILLE

Brécey Autrement - Association
2, LA BLEUTIERE
50370 BRECEY

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu nous accuser réception de notre lettre du 29 avril 2003 dans laquelle nous faisons part des inquiétudes des Brécéens, nous vous en remercions.

Nous nous permettons de vous préciser les motifs d'inquiétude. Ils portent sur les trois principaux points suivants :

- L'endettement : la Chambre mettait en exergue au 31/12/94 « une dette par habitant de 25 031f, lorsque pour les communes comparables, la moyenne est de 5433 f dans la manche. Nous pensons que depuis lors, le montant de la dette des Brécéens contractée au titre de la communauté de communes, de « critique est devenue alarmant puisqu'il a fallu financer de gros investissements tels que :

- Le Relais des artistes

- L'Espace culturel

- Les achats récurrents des commerces du bourg, l'achat et la rénovation d'immeuble pour le Restaurant de la Chapelle Urée, pour l'épicerie de Braffais, le gîte de Celland, la maison des apprentis etc...etc...

Les achats de terrains dont celui de la société Atoll, et que les grandes réalisations suivantes viennent d'être annoncées :

Réhabilitation du marché couvert (devis 579.306 euros H.T.).

Projet Aromapole » projet devant être porté par la collectivité d'accueil (montant global estimé à 3.8 M€).

- Les pertes dues à « l'accumulation d'imprudence et de négligence » dans les mises à disposition d'immeubles aux entreprises étaient évaluées par la chambre à 9.566.577 F pour ce qui concerne les collectivités publiques, et à 8.1 MF pour Brécey.

Le montant des pertes est sans doute aujourd'hui très supérieur puisque depuis lors, les entreprises suivantes ont été liquidées :

Agro-Chemical, Fonderie Legoupil, Sodibois, l'imprimerie du Pont de Pierre.

- « Le manque de rigueur de la tenue des comptes qui affecte la transparence de gestion » qui avait été noté par la Chambre s'être encore aggravé. De plus, la ~~lé~~ternalisation quasi systématique de la gestion des ressources publiques confiées, à des associations toutes gérées par le maire/ président de la communauté de communes rend la gestion particulièrement opaque en même temps qu'elle échappe à toute forme de contrôle.

Ces sujets d'inquiétude sont décrits plus analytiquement dans le dossier joint.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Président à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président
Yves Mangel
Chambre Régionale des Comptes